



CONSEIL MUNICIPAL
22 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-217

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 septembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

**Musée des monnaies et médailles Joseph Puig - Convention triennale de partenariat
entre la Ville de Perpignan et l'Association numismatique du Roussillon (2022 -2023
-2024)**

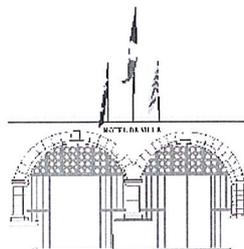
M. André BONET expose :

Mes chers collègues,

La convention triennale de partenariat s'inscrit, pour la Ville, dans la volonté de valoriser et de rendre visible les collections et connaissances conservées au sein du Musée des monnaies et médailles Joseph Puig, situé dans la villa Les Tilleuls, avenue de Grande-Bretagne à Perpignan. Ces collections bénéficient de l'appellation « Musée de France ».

Pour l'Association numismatique du Roussillon, créée en 1974, cette convention s'inscrit dans sa volonté d'être un centre de recherche et d'animation dans la diffusion et la promotion de la numismatique.

L'objectif de la convention est de préciser les modalités du partenariat entre la Ville et l'Association numismatique du Roussillon, afin de poursuivre l'action dans le domaine de l'information pédagogique et scientifique, de contribuer au rayonnement du Musée des monnaies et médailles Joseph Puig, de contribuer au développement des collections par des publications spécifiques et/ou acquisitions, dans le strict respect de



la réglementation liée aux musées de France et au Patrimoine.

En conséquence, je vous propose :

- 1) d'approuver la conclusion de la convention de partenariat entre la Ville de Perpignan et l'Association numismatique du Roussillon pour les années 2022-2023-2024, annexée à la présente ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20220922-161273-DE-J-1

Accusé reçu le : - 3 OCT. 2022

Affiché le : - 3 OCT. 2022

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

